



**CONFERENCE DES MAIRES DU 07 FEVRIER 2018  
COMPTE RENDU**

Madame la Présidente Céline Salles ouvre la réunion en excusant le Sénateur Franck Montaugé de son absence.

L'objet de la réunion est la présentation du Diagnostic du SCoT (version 1) par le Syndicat Mixte du SCoT de Gascogne et l'agence d'urbanisme Toulousaine (AUAT).

Madame la Présidente propose que sur les trois thèmes du diagnostic, le cabinet Place vienne compléter la vision par la vision du territoire telle que ressentie par le PETR du Pays d'Auch à partir du Projet de Territoire.

Le Syndicat Mixte et l'AUAT font une présentation qui se veut volontairement synthétique de la version 1 du Diagnostic du SCoT de Gascogne (cf. la présentation). Cette version sera complétée d'une version 2 en février et d'une version 3 en avril.

**1 - LA GASCOGNE PATRIMONIALE (slides 10 à 15)**

Certains élus font part de leur étonnement quand à certains éléments chiffrés. En réponse l'AUAT indique que ces éléments chiffrés reposent sur des extractions INSEE. Ils seront toutefois corrigés dans les versions 2 et 3 du diagnostic.

Le cabinet Place apporte les éléments de précision au niveau du Projet de Territoire du Pays d'Auch :

- 1) La pression sur la quantité et la qualité de l'eau : c'est un des défis et des enjeux sur les orientations agricoles et sur la gestion des potentiels touristiques pour le territoire;
- 2) La qualité paysagère et patrimoniale est placée au cœur du Projet de Territoire du Pays d'Auch. Les ambitions poursuivies par le pays d'Auch au niveau du projet de PNR et du Label « Pays d'Art et d'histoire » se trouvent dans un rapport de complémentarités ;
- 3) De fortes cartes sont à jouer par le territoire dans le champ de la transition énergétique : territoires TEPCV, filière bois, énergies renouvelables (méthanisation)...

**2 - LA GASCOGNE HABITEE (slides 16 à 23)**

Le cabinet Place précise la vision du Pays d'Auch ci-après :

- 1) La dynamique du territoire ne doit pas se réduire aux deux seules unités, Auch et Mirande, au risque de placer dans l'invisibilité certains secteurs ruraux du territoire.
- 2) Le Pays d'Auch s'organise selon deux grandes composantes : la Communauté d'Agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne et l'Astarac. Ces deux grands territoires sont sur des dynamiques différentes, notamment d'un point de vue

démographique. Sur la partie « Astarac », les trois EPCI en question (Val de Gers Cœur d'Astarac et Astarac Arros) se situent dans un « ruban » d'hyper-ruralité qui monte jusqu'à Eauze. La question du maintien de la population est cruciale sur cette partie du territoire. Les dynamiques récentes présentent un caractère d'alerte (vieillesse, perte de population, densités...) que le Projet de Territoire et le SCoT doivent prendre en compte.

- 3) De ce maintien de la population, dépend en effet la vitalité du territoire. Et celle-ci passe par une organisation du maillage et de l'armature territoriale pour faire face aux multiples défis de la vie quotidienne.

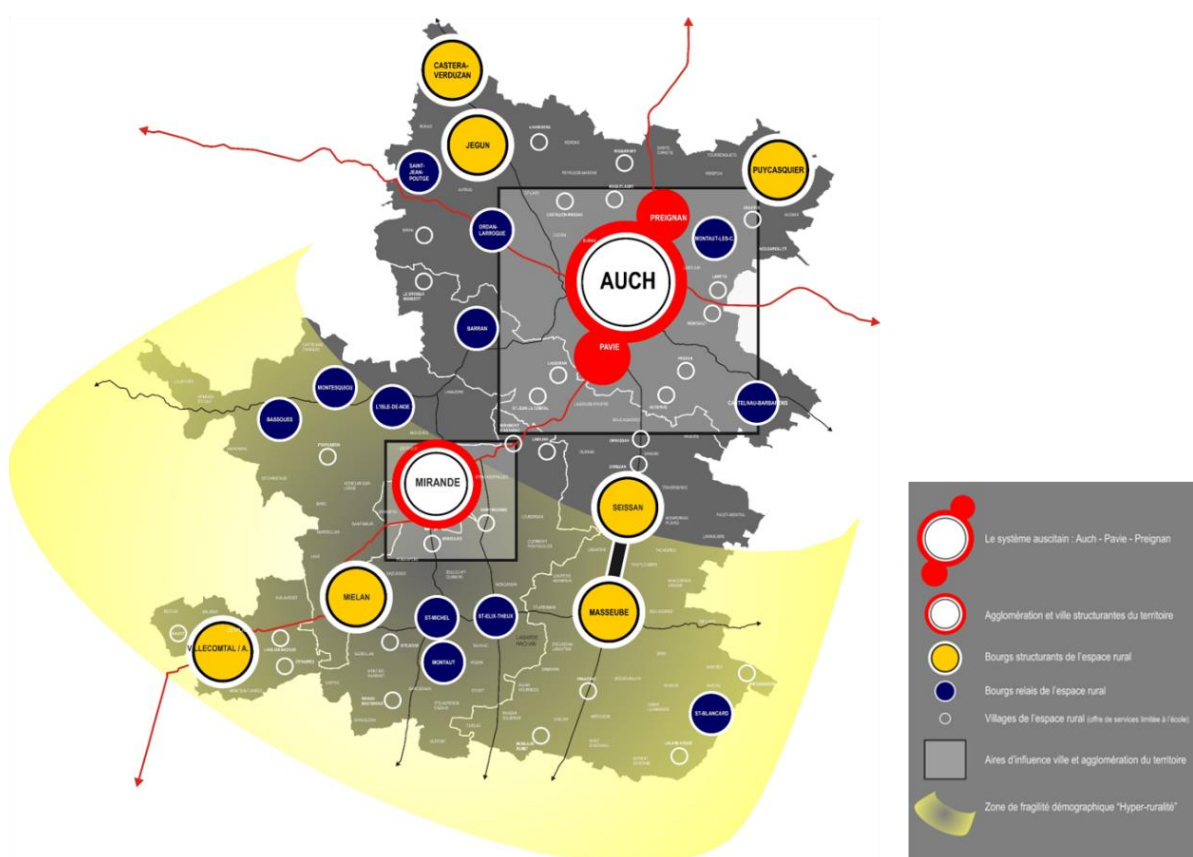
Auch, doté de fonctions rayonnantes pour le Pays et pour le Département, est un maillon fort. Mais Auch, comme Mirande, ne peut couvrir tous les besoins de l'ordre de la vie quotidienne et de la proximité.

- 4) Cette armature d'ensemble est à faire valoir, dans une perspective d'équilibre, de vitalité et de solidarité des territoires.

→ La reconnaissance des maillons de cette armature est issue de données factuelles (équipements, services, commerces de proximité, accessibilité,...). Elle s'inscrit aussi dans une vision des enjeux de développement du territoire, souhaitée par les élu(e)s.

Le cabinet Place commente ensuite l'organisation territoriale du PETR du Pays d'Auch telle qu'elle ressort du Projet de Territoire.

### Armature territoriale du PETR du Pays d'Auch



### 3 - LA GASCOGNE ACTIVE (slides 24 à 29)

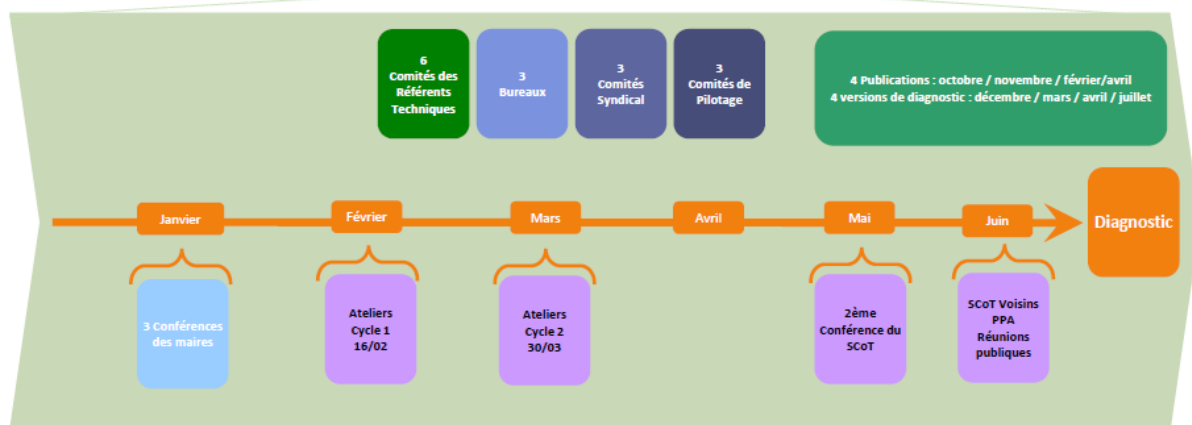
Le cabinet Place précise la vision du Pays d'Auch ci-après :

- 1) Le désenclavement est un des enjeux forts que défend le Projet de Territoire. Auch figure comme un « carrefour » (point de jonction de la RN124 et la RN21) et l'amélioration des conditions de liaisons bénéficierait à l'ensemble du Pays (contournement Est d'Auch/Pavie, desserte TER jusqu'à Toulouse, amélioration des liaisons Tarbes-Auch...).
- 2) Concernant le volet économique, deux axes de projet complémentaires sont à faire valoir par le Pays d'Auch :
  - La stratégie de développement endogène. Cela concerne l'agriculture et la valorisation des productions locales. Le projet de territoire exige aussi de conforter et de s'assurer de l'avenir du « déjà-là » : l'artisanat, le commerce de proximité, les services... Le Pays d'Auch dispose d'une « haute qualité humaine », d'un « bon accueil » et d'une lisibilité amplifiée pour ceux qui ont fait le choix de venir s'installer « à la campagne ».
  - Les emplois liés à l'ouverture économique du territoire, tirant souvent parti des liens avec la Métropole régionale, se concentrent en majorité sur Auch. Néanmoins, des potentiels de développement et de complémentarités existent sur d'autres parties du territoire : filières d'avenir (aéronautique, transition énergétique, culture-tourisme...), offres de formations, installation de travailleurs indépendants...

### 4 - LES PROCHAINES ETAPES (slides 30 à 31)

#### Calendrier prévisionnel

Dominante bleue : Elus  
Dominante verte : techniciens  
Dominante violette : multi partenaires



Constatant qu'il n'y a plus d'intervention, la Présidente remercie l'assistance et lève la réunion.